

Dispositifs concernés

- PEE / PEG / PEI
- Participation
- PERCO / PERCOI

Remboursement par internet

Rendez-vous dans « Agir sur mon Epargne » puis « remboursement » pour saisir votre demande de remboursement et déposer vos justificatifs en ligne (ou nous les adresser par courrier).

Tous les justificatifs déposés en ligne dans l'espace sécurisé de notre portail internet avant 10 heures sont traités le jour même. Après 10 heures, ils sont traités au plus tard le lendemain ouvré.

Remboursement par courrier

Procurez-vous un bulletin de remboursement personnalisé auprès de notre plateforme téléphonique, touche 4 du menu.

Renvoyez le, accompagné des justificatifs, à l'adresse indiquée sur le bulletin. Les courriers reçus avant 10 heures sont traités le jour même de leur réception.

Date de validité de la demande

Votre demande de remboursement doit être réceptionnée par Amundi Tenue de Comptes dans un délai de six mois à compter de la signature de l'acte définitif d'acquisition.

Néanmoins, la demande peut être effectuée dès la signature du compromis de vente pour un bien existant ou de la date de signature du contrat de réservation pour un bien en l'état futur d'achèvement (VEFA). Dans ce cas, seule l'épargne antérieure à la date du compromis ou du contrat de réservation pourra être débloquée.

Principaux évènements exclus

(liste non exhaustive)

- Souscription de parts d'une Société Civile Immobilière (SCI).
- Acquisition/construction du logement par une SCI détenue par le titulaire.
- Acquisition d'une résidence secondaire.
- Achat d'un terrain seul.
- Achat d'un camping-car ou mobile-home.

Mise à jour : Janvier 2015

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, Amundi Tenue de Comptes se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

Caractéristiques

Le déblocage, total ou partiel, de votre épargne intervient sous la forme d'un règlement unique. Un même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

Le montant débloqué ne peut excéder le coût global de l'acquisition, augmenté des frais d'acte notarié, d'enregistrement, d'hypothèque, diminué du montant des prêts obtenus et de l'éventuel apport personnel (autre que l'épargne salariale).

Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement de l'acquisition.

Le remboursement de votre épargne ne pourra porter que sur l'épargne versée avant la date de signature de l'acte définitif d'acquisition ou du compromis de vente pour un bien existant, ou la date de signature du contrat de réservation pour un bien en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Justificatifs à joindre à la demande de déblocage

- Le formulaire d'attestation d'acquisition téléchargeable (voir ci-après), complété par le notaire et vous-même.

=> à privilégier car aucun autre justificatif n'est nécessaire pour débloquer votre épargne sauf la copie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité si vous faites votre demande de remboursement par courrier.

Si vous ne pouvez pas joindre l'attestation d'acquisition dûment complétée, vous devrez nous adresser les documents suivants:

- Le plan de financement ou, en l'absence de prêt, une attestation sur l'honneur vous engageant à utiliser les sommes débloquées pour le financement de votre résidence principale,
- Et la photocopie du compromis de vente ou de l'acte notarié d'acquisition précisant le montant et la date d'acquisition ou du contrat de vente en l'état futur d'achèvement,
- Et une attestation sur l'honneur précisant :
 - qu'il s'agit de votre résidence principale à usage personnel et immédiat,
 - que la somme demandée n'excède pas le coût global de l'acquisition moins le montant des prêts obtenus et de l'apport personnel (autre que l'épargne salariale),
 - que vous vous engagez à restituer les fonds en cas de non-réalisation de l'opération d'acquisition.
- Si vous faites une demande de remboursement par courrier, la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité, (indispensable à la prise en compte de votre demande).

Principales Questions / Réponses

S'agissant d'une vente en état de futur achèvement, puis-je effectuer une demande de remboursement à chaque appel de fonds ?

Non, le déblocage anticipé de votre épargne salariale doit intervenir sous forme d'un versement unique. Le déblocage à chaque appel de fonds n'est donc pas possible.

La rénovation d'un bien existant ouvre-t-elle droit à déblocage ?

Non, seule l'acquisition d'un bien existant ou la construction d'un bien nouveau peut ouvrir droit à déblocage.

Retrouvez les réponses à vos questions dans l'espace sécurisé du site, rubrique « Comprendre mon Epargne Salariale et Retraite » puis « Les réponses d'Antoine ».

PARTIE 1 : vos coordonnées (à compléter par vos soins)

Mme Mlle M. Nom : Prénom(s) :

Numéro INSEE (13 premiers chiffres du n° Sécurité Sociale) : | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro de votre compte d'épargne salariale : | | | | | | | | | | | | | | |

(informations figurant sur votre relevé de compte)

PARTIE 2 : votre plan de financement (à compléter par vos soins et, si besoin par votre établissement de crédit)

Coût de l'opération (A):

Prix d'achat €

Frais de notaire,
d'enregistrement, d'hypothèques... €

Autres frais (assurance,
dossier, frais d'agence...)..... €

Total des coûts (A) €

Apport personnel (y compris l'épargne salariale):

Résultat de : (A) - (B): €

NB : votre apport personnel est égal à A en l'absence de prêt.
IMPORTANT : le remboursement demandé ne pourra pas excéder le montant de votre «apport personnel»

Prêts obtenus (B) : NB. Indiquez zéro en l'absence de prêt.

Etablissement Bancaire
qui accorde le prêt principal:

Agence (adresse complète)

Montant du prêt principal : €

Montant(s) de(s) autre(s) prêt(s)..... €

Total du (des) prêt(s) (B) €

Cachet et signature de l'établissement de crédit
certifiant votre plan de financement :

PARTIE 3 : attestation à remplir par le notaire

Je soussigné(e) Maître :

Notaire à (n° et rue) :

Code postal : | | | | | Ville :

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | Fax : | | | | | | | | | | | | | | |

certifie que Mme Mlle M. Nom : Prénom:

A signé en date du | | | | | | | | | | l'acte d'achat de sa résidence principale ou le compromis de vente / contrat de réservation pour la vente en état de futur achèvement (rayer la mention inutile).

Située à (adresse)

Code postal : | | | | | Ville : Signature et cachet de l'Etude

Fait à, le

PARTIE 4 : règlement (cochez la case correspondante)

- Je souhaite adresser la somme débloquée directement au notaire (**joindre le relevé d'identité bancaire (RIB) du notaire**).
- Je souhaite recevoir la somme sur mon compte bancaire (joindre un RIB si une mise à jour de vos coordonnées doit être effectuée).
- Je souhaite recevoir le règlement par chèque à mon adresse

PARTIE 5 : attestation sur l'honneur (à compléter par vos soins)

Je soussigné(e) Mme Mlle M. Nom :Prénom(s) :

- Atteste sur l'honneur que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts,
- Certifie que les sommes débloquées seront destinées à l'acquisition de ma résidence principale à usage personnel et immédiat ou dans les trois années en cas d'acquisition de la résidence de retraite,
- Certifie que la somme débloquée n'excède pas le coût global des frais engagés (frais de notaire, d'hypothèque et d'enregistrement.etc inclus) moins le montant des prêts obtenus et de l'apport personnel (autre que l'épargne salariale),
- M'engage à restituer les sommes débloquées en cas de non réalisation de l'opération.

Fait à, le
Signature du bénéficiaire (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

NB : Si vous faites une demande de remboursement par courrier, joindre la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (indispensable à la prise en compte de votre demande).